

832.102.14

Ordonnance du DFI
sur les fichiers de données pour la transmission
des données entre fournisseurs de prestations et assureurs

du 20 novembre 2012 (État le 1^{er} juin 2026)

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI),

vu l'art. 59a, al. 1, de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)¹,

arrête:

Art. 1

La structure des fichiers de données visée à l'art. 59a, al. 1, OAMal est définie à l'annexe.

Art. 2

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Structure uniforme au niveau suisse des fichiers de données

1 Généralités

1.1 Abréviations et définitions

CHOP	Classification suisse des interventions chirurgicales
GM	German Modification
SpiGes	Relevé des données des fournisseurs de prestations au sens de l'art. 59a de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie ³ et de l'art. 30 de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie ⁴ dans le domaine des services de santé en cas de séjour hospitalier
CIM-10	Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes

1.2 Fichier de données médicales

Désignation selon SpiGes	Variable selon SpiGes	Description
Poids à la naissance	geburtsgewicht	En grammes
Code diagnostic	diagnose_kode	Code CIM-10-GM
Classement du diagnostic	diagnose_id	Numéro attribué au diagnostic. La catégorie 1 caractérise le diagnostic principal
Code de traitement	behandlung_chop	Code CHOP
ID du traitement	behandlung_id	Numéro attribué au traitement, dans l'ordre
Latéralité pour le traitement	behandlung_seitigkeit	0 = bilatéral 1 = unilatéral droit 2 = unilatéral gauche 3 = unilatéral côté inconnu 9 = inconnu Vide = la question ne se pose pas
Début du traitement	behandlung_beginn	Date (avec indication de l'heure)
Durée de la ventilation artificielle	beatmung	Nombre d'heures
Poids à l'admission	aufnahmegewicht	En grammes

² Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du DFI du 6 mai 2026, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2026 (RO 2026 194).

³ RS 832.10
⁴ RS 832.102

Désignation selon SpiGes	Variable selon SpiGes	Description
Malformations congénitales	missbildungen	0 = non 1 = oui 9 = inconnu
Justification pour le séjour à l'hôpital	–	Selon colonne «N°» de l'annexe 1a, ch. II, de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins ⁵
ID du médicament	medi_id	Identificateur permettant de distinguer les médicaments
Code ATC du médicament	medi_atc	Code ATC des médica- ments onéreux selon les directives de SwissDRG SA (ATC= <i>Anatomical Therapeutic Chemical</i>)
Indications supplémentaires	medi_zusatz	Indications supplémentaires pour les médicaments onéreux selon les directives de SwissDRG SA
Mode d'administration	medi_verabreichungsart	Mode d'administration des médicaments onéreux selon les directives de SwissDRG SA
Dosage	medi_dosis	Nombre (unité de mesure) pour les médicaments onéreux selon les directives de SwissDRG SA
Unité de mesure	medi_einheit	Unité de mesure pour les médicaments onéreux selon les directives de SwissDRG SA

1.3 Fichier de données administratives

Désignation selon SpiGes	Variable selon SpiGes	Description
Sexe	geschlecht	1 = masculin 2 = féminin
Date de naissance	geburtsdatum	Indication de la date
Âge à l'admission	alter	Âge exact
Âge en jours des enfants de moins d'un an	alter_U1	Âge à l'entrée en jours

Désignation selon SpiGes	Variable selon SpiGes	Description
Date et heure d'admission	eintrittsdatum	
Séjour avant l'admission	eintritt_aufenthalt	1 = domicile 2 = domicile avec soins à domicile 3 = établissement de santé non hospitalier médicalisé 4 = établissement de santé non hospitalier non médicalisé 5 = hôpital psychiatrique, autre établissement 55 = division/clinique psychiatrique, même établissement 6 = autre institution hospitalière (soins aigus) ou maison de naissance 66 = division/clinique de soins aigus, même établissement 7 = institution d'exécution des peines 8 = autre 83 = clinique de réadaptation, autre établissement 84 = division/clinique de réadaptation, même établissement 9 = inconnu
Mode d'admission	eintrittsart	1 = urgence (nécessité d'un traitement dans les 12 heures) 2 = annoncé, planifié 3 = naissance (enfant né lors de ce séjour stationnaire et dans cette clinique) 4 = transfert interne 5 = transfert dans les 24 heures 6 = réhospitalisation 7 = rapatriement 8 = autre 9 = inconnu
Vacances, congés administratifs	admin_urlaub	Heures révolues
Centre de prestations médicales principal	hauptleistungsstelle	M000 = Disciplines médicales (en général) M050 = Soins intensifs M100 = Médecine interne M200 = Chirurgie M300 = Gynécologie et obstétrique M400 = Pédiatrie M500 = Psychiatrie et psychothérapie M600 = Ophtalmologie M700 = Oto-rhino-laryngologie M800 = Dermatologie et vénérologie M850 = Radiologie médicale M900 = Gériatrie M950 = Médecine physique et réadaptation M960 = Centres d'urgence

Désignation selon SpiGes	Variable selon SpiGes	Description
		M970 = Cabinet d'urgences des médecins M990 = Autres domaines d'activités
Date et heure de sortie	austrittsdatum	
Décision de sortie	austrittsentscheid	1 = sur l'initiative du traitant 2 = sur l'initiative du patient (contre l'avis du traitant) 3 = sur l'initiative d'une tierce personne 4 = transfert interne 5 = décédé 8 = autre 9 = inconnu
Séjour après la sortie	austritt_aufenthalt	1 = domicile 2 = établissement de santé non hospitalier médicalisé 3 = établissement de santé non hospitalier non médicalisé 4 = institution psychiatrique, autre établissement 44 = division/clinique psychiatrique, même établissement 5 = institution de réadaptation, autre établissement 55 = division/clinique de réadapta- tion, même établissement 6 = autre institution hospitalière (soins aigus) ou maison de naissance 66 = division/clinique de soins aigus, même établissement 7 = institution d'exécution des peines 8 = autre 9 = inconnu 0 = décédé
Début de l'épisode	episode_beginn	Date (sans heure), seulement pour séjours après interruption/réadmis- sion (episode_art = 2)
Fin de l'épisode	episode_ende	Date (sans heure), seulement pour séjours après interruption/réadmis- sion (episode_art = 2)

Désignation selon SpiGes	Variable selon SpiGes	Description
Séjour après interruption	wiedereintritt_ aufenthalt	1 = domicile 2 = établissement de santé non hospitalier médicalisé 3 = établissement de santé non hospitalier non médicalisé 4 = institution psychiatrique, dans un autre établissement 44 = division/institution psychiatrique, dans le même établissement 5 = institution de réadaptation, dans un autre établissement 55 = division/institution de réadaptation, dans le même établissement 6 = autre institution hospitalière (soins aigus) ou maison de naissance 66 = division/clinique de soins aigus, dans le même établissement 7 = institution d'exécution des peines 8 = autre 9 = inconnu
Durée de la grossesse en fonction des dernières menstruations	gestationsalter1	Durée de la grossesse de la mère en fonction des dernières menstruation
Durée de la grossesse en fonction de l'échographie	gestationsalter2	Durée de la grossesse de la mère en fonction de l'échographie
Décision d'envoi	einw_instanz	1 = initiative propre, proches 2 = service de sauvetage (ambulance, police) 3 = médecin 4 = thérapeute non médecin 5 = services socio-médicaux 6 = autorités judiciaires 8 = autre 9 = inconnu
Classe (de traitement)	liegeklasse	1 = chambre commune 2 = semi-privé 3 = privé 9 = inconnu